

Indemnités

de continuité de service mensuelle	
✓ Collège Maîtrise	124,21
✓ Collège Cadres	149,26
✓ DET et chefs de CRO	180,74
Modification de commande / jour	10,70
horaire des dimanches et fêtes légales	
✓ Sédentaires Qualif. A à H	4,4
✓ Personnel roulant	4,40
horaire de nuit	
✓ Sédentaires Qualif. A à H	2,64
✓ Personnel roulant	2,64
✓ Supplémentaire de milieu de nuit	0,20
journalière (congés pris en période de moindre besoin)	
✓ Taux a	10,70
✓ Taux b	7,19
d'astreinte	
✓ Qualification A à H	
	Taux a 18,27
	Taux b 90,46
de sortie	
✓ Taux a	2,67
✓ Taux b	10,70
journalière de conduite automobile	
✓ Taux a : 4,48	✓ Taux b : 9,57
✓ Taux c : 11,31	
de saisie	
✓ SIR et ateliers centraux	3,96
✓ Autres établissements	0,45
d'informatique	
✓ Position 16	241,98
✓ Position 18	160,22
- Qualif. F-21	135,86
✓ Indemnité journalière	8,64
travaux pénibles ou dangereux	
✓ Taux normal (1/2 journée)	1,15
✓ Peinture caténaire (par heure)	0,59
fixe de formateur permanent	101,08
horaire de face à face	2,81
fixe de port d'arme	177,10

de sujétions techniques liées à la vente : 0,30	
de caisse	
✓ TC et TCP	58,80
✓ TC	85,59
✓ ACM et ACMP	53,23
✓ ACS et ACSP	48,36
Autres agents	ACP 36,01
✓ 6 ^e	35,66
✓ 5 ^e	23,14
✓ 4 ^e	17,40
✓ 3 ^e	13,05
✓ 2 ^e	6,78
✓ 1 ^e	6,44
fixe mensuelle aux agents dont l'unité d'affectation ou le domicile est situé à proximité d'une gare fermée au trafic voyageurs	
✓ Valeur de "T"	0,27
exceptionnelle de déménagement	
✓ Taux a	133,08
✓ Taux b	66,45
journalière de logement dans les emprises	
✓ Qualif. A & B	5,80
✓ Qualif. C & D	7,09
✓ Qualif. E & F	8,36
de manœuvre	
✓ Journalière	0,94
✓ Horaire supplémentaire	0,47
journalière de tracteur	
✓ Taux a	1,56
✓ Taux b	4,50
✓ Taux c	12,72
de grue automobile ou portique transconteur	
✓ Taux a	3,00
✓ Taux b	4,48
de contrôle, de retrait ou d'échange	
✓ Pour PV établi	0,88
✓ Pour bulletin / titre retiré ou échangé	0,52
de connaissance de langue étrangère	
a Taux a (anglais, allemand, arabe, néerlandais) :	73,24
✓ Taux b (espagnol, italien, portugais) :	57,93
travaux spéciaux (Journalière)	1,58
✓ TTX des agents de l'équipement	9,56
Taux au 01/01/2011	Indemnités

Journalière pour travail dans les tunnels /1/2 jour 0,88	
✓ Elément A	fixe mensuelle
. K < 0,05	2,38
. 0,06 < K < 0,10	5,53
. 0,11 < K < 0,15	8,38
. 0,16 < K < 0,20	10,54
. 0,21 < K < 0,30	13,38
. 0,31 < K < 0,40	23,83
. 0,41 < K < 0,50	33,57
. 0,51 < K < 0,75	41,75
. 0,76 < K < 1	55,67
✓ Elément B	8,38
ligne Grande Vitesse	
✓ Indemn. Journalière conduite ou accompagnement	
1 train	8,15
Plusieurs trains	Taux a 7,93
	Taux b 13,05
Indemnité journalière d'accompagnement TGV EE	10,43
✓ Indemn. Mensuelle de conduite d'engin automoteur d'équipes caténaire :	133,79
Indemnité spéciale de l'infrastructure	
. Taux a (agents autres que caténaires)	4,54
. Taux b (agents caténaires)	6,90
✓ Indemnité supp. (nuit du Di au Lu)	9,08
fixe mensuelle de sujétion EALE	53,07
Indemnité Grands Travaux de régénération	
✓ Indemnité journalière	12,74
✓ Indemnité mensuelle d'éloignement	212,28
liée au bénéfice de l'accord Mobilité	
✓ Indemnité de changement d'emploi	
. Taux a (formation < 1 an)	1678,00
. Taux b (formation > 1 an)	2237,00
✓ Spéciale d'éloignement:	60,00
✓ Participation maxi aux frais engagés:	41,00
✓ Indemn. complémentaire de mobilité maxi :	6000,00
✓ Indemn. de perte d'emploi du conjoint maxi:	7000,00
✓ Indemn. exceptionnelle de changement de résidence	
Toutes Qualifications.	
✓ Célib. Veuf, Div., séparé sans enfant à charge :	5480,00
✓ Agent seul avec enfant(s) à charge ou agent marié :	7550,00
✓ Par enfant à charge :	371,00

la cgt Gratifications

horaire "professeurs"	
✓ Taux a	21,14
✓ Taux b	12,56
✓ Taux c	9,15
horaire "correcteurs"	12,56
d'enrayage	
taux journalier	2,68
complémentaire	0,38
découverte d'avaries d'un rail Standard	121,44
d'avaries liées à la sécurité Réduit	80,96
✓	
personnel encadrement des CFA	
✓ Taux horaire de base	12,54

Allocations

frais spéciaux		
✓ Taux mensuel	1,53	
Distinction honorifique		
médaille d'or	200,00	
médaille vermeil	145,00	
médaille argent	92,00	
horaire de nuit		
✓ Personnel sédentaire	1,16	
mensuelle d'entretien d'un chien	170,8	
travaux particulièrement salissants		
✓ Par 1/2 journée	1,09	
mensuelle aux gardes-barrières pour le chauffage d'un remplaçant		
✓ Gardes-barrières	84,89	
✓ Gérants de PN lignes ouvertes 7/7	29,57	
✓ Gérants de PN lignes fermées 1 j/sem	11,77	
blanchissage des blouses à titre impersonnel :	0,77	
de déplacement du régime général		
✓ Allocations majorées		
	1 ^{er} au 10 ^e jour	11 au 30 ^e jour
Qualif. F/G/H		
. Par repas	21,35	19,19
. Par découcher	42,70	38,38
. Alloc. Complète	85,40	76,76
. Réduct. pour couchage	21,35	19,19

RH 0372 Taux au 01/01/2011

	1 ^{er} au 10 ^e jour	11 au 30 ^e jour
Autres agents		
. Par repas	19,51	17,57
. Par découcher	39,02	35,14
. Alloc. Complète	78,04	70,28
Réduct. pour couchage	18,51	17,57



✓ Allocations normales

Qualif. F/G/H	
. Par repas	17,08
. Par découcher	34,16
. Alloc. Complète	68,32
. Réduct. pour couchage	17,08

Autres agents	
. Par repas	15,58
. Par découcher	31,16
. Alloc. Complète	62,32
. Réduct. pour couchage	15,58



Allocation pour défaut de logement

. Hébergement provisoire et repas/ jour	68,00
. Repas seul	17,1

mensuelle forfaitaire pour défaut de logement

✓ Allocation complète

	Qualifs.		Autres agents
	F/G/H	C/D/E/TB	
. 3 Premiers mois	1571,17	1433,29	1348,06
. du 4 au 6 ^e mois	1256,46	1146,87	1077,98
. du 7 au 9 ^e mois	942,54	859,56	808,68
. du 10 au 12 ^e mois	628,62	573,04	539,38
. à partir du 13 ^e mois	471,27	429,78	403,95

✓ Allocation partielle

	Qualifs.		Autres agents
	F/G/H	C/D/E/TB	
. 3 Premiers mois	392,79	358,35	337,01
. du 4 au 6 ^e mois	314,12	286,72	269,49
. du 7 au 9 ^e mois	235,64	214,89	202,17
. du 10 au 12 ^e mois	157,16	143,26	134,84
. à partir du 13 ^e mois	117,82	107,45	100,99



Régime particulier des agents des brigades de la voie

✓ Allocation de panier	13,5
✓ Alloc. de trajet - 2 roues, par km	0,11
Alloc. panier grands centres	4,11

pour usage de bicyclette / par km	0,06
pour utilisation de véhicules à moteur	

✓ Voiture kilométrage annuel		
	< 8000 km	> 8000 km
> 6 CV	0,55	0,33
4 et 5 CV	0,46	0,26
< 4 CV	0,38	0,23
✓ Cyclomoteur (moins de 125 cm ³)		0,11
✓ Motocyclette (plus de 125 cm ³)		0,13

régime particulier de déplacement du personnel roulant

✓ Allocation horaire	
. Jusqu'à la 5 ^e h. de déplacement	1,42
. Au-delà de la 5 ^e h. de déplacement	2,18
✓ Allocation horaire suppl. pour chaque heure ou fraction d'heure de déplacement comprise entre 21h et 06h :	0,76
✓ Indemnité forfaitaire pour panier non utilisé :	9,07
✓ Allocation aux agents relayant dans certaines gares étrangères Allemagne, Belgique, Hollande, Luxembourg :	1,53
. Italie, Espagne	1,07
. Suisse	3,44
. Grande Bretagne	2,60

Taux URSSAF (exonération des contributions sociales des allocations)

✓ Allocation de nuit du personnel sédentaire (art. 3 du RH0642)	
. Panier de nuit	5,80
✓ Allocation de déplacement du régime général (art. 3.1 du RH0639)	
	Groupe I & II & III
. Repas	17,10
. Découcher	45,40
. Complète	79,60
✓ Allocation de déplacement du personnel roulant (art. 3.2 du RH 0639)	
. Repas roulant France	17,10
. Repas roulant hors France	24,00
. Panier de nuit	8,30
✓ Alloc. de panier des brigades de la voie (art. 3.3 du RH 0639)	
. Panier de chantier	8,30
Alloc défaut de logement	
Hébergement provisoire et repas / jour	68

mise à jour le 01.01.2011
RH 0372 Taux au 01/01/2011